



santé  
famille  
retraite  
services

**SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL**  
**MSA Bourgogne**  
014 rue Félix Trutat  
21046 Dijon Cedex

### AVIS D'INAPTITUDE

(Art. L. 4624-4 du code du travail,  
R. 717-24 et R. 717-27-1 du code  
rural et de la pêche maritime)

DOMAINE A.F.GROS  
ET21009203657

Médecin référent :  
Docteur SYLVESTRE FRANCK-  
HENRY

#### SALARIE(E)

Nom : GRAS

Prénom : BERNARD

Date de naissance : 19/07/1961

DOMAINE A.F.GROS

GDE RUE  
LA GARELLE

21630 POMMARD

#### POSTE DE TRAVAIL

##### Tâcheron -Ouvrier Viticole

**OU EMPLOI(S) (travailleurs temporaires, saisonniers, salariés de groupement d'employeurs)**

- 1.
- 2.
- 3.

#### TYPE D'EXAMEN MEDICAL

- Suivi individuel renforcé :
  - Examen médical à l'embauche (Art. R. 717-16-1, R. 717-26-4, R. 717-26-5 et R. 717-26-6)
  - Examen médical périodique (Art. R. 717-16-2)
  - Visite intermédiaire (Art. R. 717-16-2)
- Visite d'information et de prévention :
  - Initiale (Art. R. 717-13, R. 717-26-2 et R. 717-26-6)
  - Périodique (Art. R. 717-14)
- Visite de reprise (Art. R. 717-17-1)
- Visite à la demande (Art. R. 717-18 et R. 717-26-6)

#### DECLARATION D'INAPTITUDE

*Mentions obligatoires en application de l'Art. R. 717-24 du code rural et de la pêche maritime*

Date de la 1ère visite : **02/10/2019**

Heure d'arrivée :

Heure de départ :

**X** Etude de poste en date du : **09/10/2019**

**X** Etude des conditions de travail en date du : **09/10/2019**

**X** Echange avec l'employeur en date du : **08 & 09/10/2019**

Date de la dernière actualisation de la fiche d'entreprise : NON CONCERNE (inf à 11 SA)

Le cas échéant date de la 2ème visite: **09/10/2019** Heure d'arrivée :

Heure de départ :

#### CAS DE DISPENSE DE L'OBLIGATION DE RECLASSEMENT

(Articles L. 1226-2-1, L. 1226-12 et L.1226-20 du code du travail)

« Tout maintien du salarié dans un emploi serait gravement préjudiciable à sa santé »

**X** « L'état de santé du salarié fait obstacle à tout reclassement dans un emploi »

#### CONCLUSIONS ET INDICATIONS RELATIVES AU RECLASSEMENT

(Art. L. 4624-4 du code du travail)

**INAPTITUDE à ce POSTE,**

**L'état de santé du Salarié fait obstacle à tout reclassement dans un emploi,**

Date : 09/10/2019

Docteur SYLVESTRE FRANCK-HENRY

**Dr F.H. SYLVESTRE**  
Médecin du Travail

Voies et délais de recours par le salarié ou par l'employeur : Les éléments de nature médicale justifiant le présent avis peuvent être contestés dans un délai de 15 jours à compter de sa notification auprès de la formation des référés du conseil de prud'hommes territorialement compétent (art. R. 717-25 du code rural et de la pêche maritime).